

Avenant n°02 au marché 03 219 U ZAC « les Vergers du Tasta » à BRUGES Assistance à maîtrise d'ouvrage – mission d'un architecte coordonnateur

ENTRE

La société SELARL d'Architecture et d'Urbanisme, domiciliée au 32 cours du Médoc 33300 BORDEAUX, représentée par Patrick BAGGIO PIECHAUD.

d'une part,

ET

La Communauté Urbaine de Bordeaux, représentée par Mme Christine BOST, personne désignée par le pouvoir adjudicateur habilitée par délibération n°2008/0199 en date du 18/04/2008.

d'autre part,

CONSIDERANT les modifications du programme de construction prévisionnel de la ZAC « les Vergers du Tasta » à Bruges intervenues depuis 2003 et la volonté affichée de la nouvelle équipe municipale de repenser la programmation des îlots de la phase 3 en cohérence avec le tissu urbain existant

CONSIDERANT que les modifications de programmation vont nécessairement induire des évolutions dans les formes urbaines des îlots

CONSIDERANT que les faisabilités des îlots et les fiches de prescriptions architecturales des îlots de la phase 3 élaborées depuis 2003, deviendront de fait obsolètes, et nécessitent d'être reformulées au regard du nouveau projet urbain et des prescriptions architecturales et paysagères souhaitées pour cette dernière phase de la ZAC

CONSIDERANT que le marché à bons de commande en cours avec l'agence BAGGIO a fait l'objet d'un avenant n°1, afin de confier une mission complémentaire paysage en conservant l'enveloppe financière initiale de 396 991 €HT en raison d'une quantité moindre de projet à accompagner que prévue initialement.

CONSIDERANT qu'il est préférable de confier au même professionnel, l'évolution du projet urbain de la phase 3, au regard des réalisations des phases 1 et 2 qu'il a suivies et encadrées : reformulation du projet urbain en collaboration avec les services communautaires et municipaux, réécriture des fiches de lots en y intégrant la dimension paysagère initialement absente

IL A ETE DECIDE ET CONVENU CE QUI SUIT :

MODIFICATIONS DES PRESTATIONS COMMANDEES

Article 1.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières

Une mission complémentaire concernant la reformulation du projet urbain de la phase 3 dans la ZAC est incluse dans les prestations de l'architecte urbaniste opérant comme assistant à la maîtrise d'ouvrage lors de la préparation des permis de construire et le suivi de leur mise en œuvre par les constructeurs privés.

Cette mission complémentaire comporte les composantes suivantes :

1. **actualisation de la programmation et de la faisabilité des îlots de la phase 3**, sous les angles urbains, architecturaux, et paysagers afin de dégager des axes directeurs susceptibles de guider les prochaines constructions de la ZAC. Cette reformulation du projet urbain, doit permettre notamment d'examiner les principaux aspects dysfonctionnant, afin de les améliorer au cours de cette dernière phase de la ZAC :
 - les réalisations non achevées ou non-conformes,
 - les détails techniques mal localisés ou mal réalisés
 - l'équilibre entre densité, intensité urbaine, et qualité du cadre de vie
 - le respect des perspectives vers les bassins et les canaux
 - l'affirmation du lien entre le lac et la ZAC
 - les conflits d'usage, les surfaces rapidement dégradées et le stationnement automobile excessif.
 - La qualité des réalisations paysagères au sein des îlots

Cette partie de la mission fera l'objet d'une note de synthèse validée par le conducteur de l'étude dans les conditions fixées par l'article 1.2 du CCAP.

2. **actualisation des fiches de chaque îlot de la phase 3**, au regard des objectifs urbains ci-dessus définis en collaboration avec les services communautaires et municipaux
3. **participation à des prestations ponctuelles**, telles que la participation à l'analyse des propositions méthodologiques des opérateurs lors de la consultation pour la réalisation des îlots de la phase 3.

Ces trois composantes de la mission sont complémentaires mais peuvent se dérouler dans un ordre différent de celui établi ci-avant.

Le marché d'AMO initial notifié le 25 juillet 2003, prévoyait un montant de 396 991 € HT pour l'ensemble des prestations prévues. Lors de l'élaboration de l'avenant n°1 (visant à intégrer une mission complémentaire de paysagiste conseil), le montant prévisionnel total du marché d'AMO a été recalé sur la base des quantités réalisées et des quantités futures estimées des prestations à commander, à 320 838,50 € HT d'où l'absence d'incidence financière à la hausse du fait du premier avenant.

La mission complémentaire, objet de ce second avenant, permet d'estimer le montant prévisionnel recalé sur la base des quantités réalisées et des quantités futures estimées des prestations à commander, à 330 963,50 € HT, soit une légère augmentation de 3%.

Les annexes ci-après énoncées complètent le présent avenant :

- L'annexe 01 traduit le bordereau de prix modifié ;
- L'annexe 02 retranscrit le détail quantitatif estimatif (DQE) recalé ;

Cette mission complémentaire sera commandée et validée dans les conditions prévues au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Elle sera rémunérée dans les conditions fixées au DQE précité.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Société

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

avenant 02

MARCHE INITIAL			unités	Qtités	prix unitaires	TOTAL
TRANCHE FERME						128 882,00
Phase 1	déf des conditions d'insertion et architecturale		F	1	44 500,00	44 500,00
Phase 2	production et informatisation maquette info		F	1	35 000,00	35 000,00
Phase 3	compatibilité prog avec objectifs					-
	- PC de 0 à 5 000 m² SHON	U	14	2 413,00	33 782,00	
	- PC de 5 000 à 10 000 m² SHON	U	6	2 600,00	15 600,00	
	- PC de 10 000 à 15 000 m² SHON	U	-	2 788,00	-	
	- PC supérieurs à 15 000 m² SHON	U	-	2 978,00	-	
TRANCHE CONDITIONNELLE 1						107 531,00
	information thématique - enquête terrain					
	information thématique - restitution orale					
	diagnostic et évaluation des réalisations paysagères (flots et espaces pub)					
Phase 4	poursuite actualisation maquette info		F	1	33 600,00	33 600,00
Phase 5	compatibilité prog avec objectifs					-
	- PC de 0 à 5 000 m² SHON	U	6	2 413,00	14 478,00	
	mission complémentaire paysage					
	- PC de 5 000 à 10 000 m² SHON	U	13	2 600,00	33 800,00	
	mission complémentaire paysage					
	- PC de 10 000 à 15 000 m² SHON	U	6	2 788,00	16 728,00	
	mission complémentaire paysage					
	- PC supérieurs à 15 000 m² SHON	U	3	2 975,00	8 925,00	
	mission complémentaire paysage					
	Visite de conformité et rapport par PC					
	réunion supplémentaire demande MOA					

AVENANT n°1				unités	Qtités	prix unitaires	TOTAL
							109 392,00
	F	1	44 500,00				44 500,00
	F	1	35 000,00				35 000,00
							-
	U	8	2 413,00				19 304,00
	U	3	2 600,00				7 800,00
	U	1	2 788,00				2 788,00
	U	-	2 978,00				-
							106 679,58
	F	1	1 352,57				1 352,57
	F	1	2 705,14				2 705,14
	F	1	23 669,97				23 669,97
	F	1	33 600,00				33 600,00
	U	7	2 413,00				16 891,00
		7	872,86				6 110,02
	U	2	2 600,00				5 200,00
		2	656,06				1 312,12
	U	1	2 788,00				2 788,00
		1	990,08				990,08
	U	1	2 975,00				2 975,00
		1	1 051,40				1 051,40
	U	11	595,13				6 546,43
	U	5	297,57				1 487,85

AVENANT n° 2				unités	Qtités	prix unitaires	TOTAL
							109 392,00
	F	1	44 500,00				44 500,00
	F	1	35 000,00				35 000,00
							-
	U	8	2 413,00				19 304,00
	U	3	2 600,00				7 800,00
	U	1	2 788,00				2 788,00
	U	-	2 978,00				-
							106 679,58
	F	1	1 352,57				1 352,57
	F	1	2 705,14				2 705,14
	F	1	23 669,97				23 669,97
	F	1	33 600,00				33 600,00
	U	7	2 413,00				16 891,00
		7	872,86				6 110,02
	U	2	2 600,00				5 200,00
		2	656,06				1 312,12
	U	1	2 788,00				2 788,00
		1	990,08				990,08
	U	1	2 975,00				2 975,00
		1	1 051,40				1 051,40
	U	11	595,13				6 546,43
	U	5	297,57				1 487,85

TRANCHE CONDITIONNELLE 2						97 648,00
Phase 4	poursuite actualisation maquette info		F	1	33 600,00	33 600,00
Phase 5	compatibilité prog avec objectifs					-
	- PC de 0 à 5 000 m² SHON	U	20	2 413,00	48 260,00	
	mission complémentaire paysage					
	- PC de 5 000 à 10 000 m² SHON	U	5	2 600,00	13 000,00	
	mission complémentaire paysage					
	- PC de 10 000 à 15 000 m² SHON	U	1	2 788,00	2 788,00	
	mission complémentaire paysage					
	- PC supérieurs à 15 000 m² SHON	U	-	2 975,00	-	
	mission complémentaire paysage					
	Visite de conformité et rapport par PC					
	réunion supplémentaire demande MOA					
TRANCHE CONDITIONNELLE 3						62 930,00
Phase 4	poursuite actualisation maquette info		F	1	33 600,00	33 600,00
Phase 5	compatibilité prog avec objectifs					-
	- PC de 0 à 5 000 m² SHON	U	10	2 413,00	24 130,00	
	mission complémentaire paysage					
	- PC de 5 000 à 10 000 m² SHON	U	2	2 600,00	5 200,00	
	mission complémentaire paysage					
	- PC de 10 000 à 15 000 m² SHON	U	-	2 788,00	-	
	- PC supérieurs à 15 000 m² SHON	U	-	2 975,00	-	
	Mission complémentaire					
	actualisation de la programmation et des faisabilités des îlots phase 3					
	actualisation des fiches de lots phase 3					
	participations ponctuelles					
MARCHE INITIAL 2003						
TRANCHE FERME					128 882,00	
TRANCHE CONDITIONNELLE 1					107 531,00	
TRANCHE CONDITIONNELLE 2					97 648,00	
TRANCHE CONDITIONNELLE 3					62 930,00	
total marché					396 991,00	

				94 939,09
F	1	33 600,00	33 600,00	
			-	
U	10	2 413,00	24 130,00	
	10	872,86	8 728,60	
U	5	2 600,00	13 000,00	
	5	656,06	3 280,30	
U	-	2 788,00	-	
	-	990,08	-	
U	-	2 975,00	-	
	-	1 051,40	-	
U	18	595,13	10 712,34	
U	5	297,57	1 487,85	
			9 827,78	
F	-	33 600,00	-	
			-	
	2	2 413,00	4 826,00	
	2	872,86	1 745,72	
	1	2 600,00	2 600,00	
	1	656,06	656,06	
MARCHE RECALE AVENANT N° 1				
			109 392,00	
			106 679,58	
			94 939,09	
			9 827,78	
			320 838,45	

				94 939,09
F	1	33 600,00	33 600,00	
			-	
U	10	2 413,00	24 130,00	
	10	872,86	8 728,60	
U	5	2 600,00	13 000,00	
	5	656,06	3 280,30	
U	-	2 788,00	-	
	-	990,08	-	
U	-	2 975,00	-	
	-	1 051,40	-	
U	18	595,13	10 712,34	
U	5	297,57	1 487,85	
			19 952,78	
F	-	33 600,00	-	
			-	
	2	2 413,00	4 826,00	
	2	872,86	1 745,72	
	1	2 600,00	2 600,00	
	1	656,06	656,06	
			4 875,00	
			3 750,00	
			1 500,00	
MARCHE RECALE AVENANT N° 2				
			109 392,00	
			106 679,58	
			94 939,09	
			19 952,78	
			330 963,45	

Mission complémentaire pour l'actualsition de la programmation des lots de la phase 3

unités	Qtités	prix unitaires	TOTAL
--------	--------	----------------	-------

TRANCHE CONDITIONNELLE 3				10 125,00
Mission complémentaire			750 € HT/jour	
actualisation de la programmation et des faisabilités des îlots phase 3	U	6,50	750,00	4 875,00
actualisation des fiches de lots phase 3	U	5	750,00	3 750,00
participations ponctuelles	U	2	750,00	1 500,00